



Ville d'Esch-sur-Alzette

Secrétariat

Annonce publique de la séance :  
le 29 novembre 2018  
Convocation des conseillers :  
le 29 novembre 2018



## Délibération du Conseil Communal de la ville d'Esch-sur-Alzette

Séance du 7 décembre 2018

Présents : Georges Mischo, Député-maire, Martin Kox, André Zwally, Pierre-Marc Knaff, Mandy Ragni, Echevins, Vera Spautz, Henri Hinterscheid, Jean Tonnar, Daniel Codello, Mike Hansen, Jeff Dax, Luc Majerus, Christian Weis, Bruno Cavaleiro, Denise Biltgen, Daliah Scholl, Line Wies, Tom Bleyer, Conseillers, Jean-Paul Espen, Secrétaire général  
Excusés : Marc Baum, Conseiller

### Le Conseil Communal;

**Objet : 7.2.1. Acte de cession de onze parcelles - Lotissement  
Altena; décision**

Vu l'acte de cession administratif par lequel la Ville acquiert de la société en commandite simple G-FIELD S.à r.l. & Cie onze parcelles inscrites au cadastre dans la commune d'Esch-sur-Alzette, section B de Lallange sous les numéros:

126/2955, lieu-dit « Bd Grande-Duchesse Charlotte », place, d'une contenance de 3a72ca  
126/3525, lieu-dit « Bd Grande-Duchesse Charlotte », rue, d'une contenance de 38a 15ca  
126/3526, lieu-dit « Rue Dr Jean-Pierre Knaff », place, d'une contenance de 1 ca  
126/3527, lieu-dit « Rue Dr Jean-Pierre Knaff », place, d'une contenance de 1 ca  
126/3528, lieu-dit « Rue Dr Jean-Pierre Knaff », place, d'une contenance de 1 ca  
126/3529, lieu-dit « Rue Dr Jean-Pierre Knaff », place, d'une contenance de 1 ca  
126/3530, lieu-dit « Rue Dr Jean-Pierre Knaff », place, d'une contenance de 1 ca  
126/3531, lieu-dit « Rue Dr Jean-Pierre Knaff », place, d'une contenance de 1 ca  
126/3532, lieu-dit « Rue Dr Jean-Pierre Knaff », place, d'une contenance de 1 ca  
126/3533, lieu-dit « Rue Dr Jean-Pierre Knaff », place, d'une contenance de 1 ca  
3129/17509, lieu-dit « Rue Jean-Pierre Michels », place, d'une contenance de 7a 10ca.

Considérant que la cession se fait à titre gratuit;

Vu la loi communale du 13 décembre 1988 telle qu'elle a été modifiée par la suite;

Sur la proposition du collège des bourgmestre et échevins et après en avoir délibéré conformément à la loi,

**approuve  
à l'unanimité**

l'acte de cession de onze parcelles inscrites au cadastre dans la commune d'Esch-sur-Alzette, section B de Lallange telles que spécifiées ci-dessus.

en séance

date qu'en tête

Suivent les signatures

Esch-sur-Alzette, le 24.12.2018

Pour expédition conforme,

Le secrétaire général

Bourgmestre

